

AVA CARTE SANTÉ



C'est le contrat essentiel lié aux courts séjours.

Tarifée par jour et par personne, cette couverture ne « coûte rien », comparé à un pépin de santé à l'étranger! N'en faites pas l'économie!

CRITÈRES

GARANTIES

DURÉE DE LA GARANTIE

JUSQU'À 60 JOURS



RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR

COURT SÉJOUR



DESTINATION

MONDE ENTIER, sauf : Syrie, Cuba, Iran, Corée du nord, Russie, et les régions ukrainiennes de Crimée, de la République populaire de Donetsk ou de la République populaire de Lougansk



LIMITE D'ÂGE

65 ANS



i infos

- · Aucun questionnaire médical préalable.
- · Pour les séjours de plus de 2 mois, découvrez la gamme **Plan Santé**



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Cotisation	Monde	USA/Canada
Jusqu'à 14j	5€/jour	6€/jour
Jusqu'à 30j	75€	90€
Jusqu'à 60j	140€	170€

Cotisation minimum 30 € au tarif Monde et 40 € tarif USA/Canada

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

AVA SPORT+: 20€ par mois

Extension des frais de recherche portés à 25.000€ et rachat d'exclusion pour la pratique des sports dangereux et intensifs au titre de l'assistance et des frais médicaux.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

INDIVIDUEL ACCIDENT : à partir de 1,5€ par jour

Versement d'un capital en cas de décès accidentel ou d'invalidité jusqu'à **150.000€** par personne

PACK SPORTS D'HIVER : 1€ par jour

Frais de secours, recherche et sauvetage, y compris pour le ski hors piste.

BAGAGES: à partir de 1,5€ par jour

Perte, vol de vos effets personnels jusqu'à 2.500€ par personne



AVA CARTE SANTÉ

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Maximum: 500.000€
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	 Prise en charge au ler euro, à concurrence de 100 % des frais réels, sans franchise.
	HORS HOSPITALISATION	Remboursement 100 % des frais réels, sans franchise.
RAPATRIEMENT.	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	Remboursement : 100 % des frais réels. Maximum : 250€
	ENVOI DE MÉDICAMENTS INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
& ASSISTANCE	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE DE L'ASSURÉ	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50€ • Maximum : 500€
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	Maximum par Assuré et par jour : 50€ Maximum : 500€
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOURS	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour: 50€ • Maximum: 500€
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000€
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500€
	FRAIS DE SECOURS ET DE RECHERCHES	Maximum par Assuré : 4.000€
INCIDENT VOYAGE	TRANSMISSION DE MESSAGES URGENTS	Frais réels
	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500€
RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	 Maximum dommages corporels: 4.500.000€ Maximum dommages matériels: 450.000€ Franchise par sinistre: 80€